



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

routes nationales et autoroutes

Question écrite n° 96452

Texte de la question

M. Gérard Manuel interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la relance du projet structurant qu'est la liaison Troyes-Auxerre-Bourges. Ce dossier a connu des bouleversements successifs qui pénalisent les territoires concernés. Après enquête publique positive, la bande des 300 m a été approuvée en avril 1997. En 2003, la direction des routes engageait toutes les études et le résultat concernant le trafic laisse apparaître une utilisation moyenne de plus de 10 000 véhicules par jour. Sans concertation aucune, sur décision ministérielle malheureuse, le projet autoroutier était remis dans les tiroirs et la liaison routière Troyes-Auxerre est aujourd'hui dans un état dégradé et accidentogène. Il souhaite connaître la position du Gouvernement concernant la réactivation du dossier autoroutier Troyes-Auxerre-Bourges, attendue de manière décisive par les territoires concernés.

Texte de la réponse

La commission « Mobilité 21 » a souligné dans son rapport le caractère relatif qui s'attache à la réalisation d'une liaison entre Troyes et Auxerre en affirmant qu'« une modernisation de l'axe entre Troyes et Auxerre sous la forme d'une autoroute ou d'une voie express ne constitue pas pour le système de transport une priorité à ce stade. La commission classe en conséquence le projet dans la catégorie des projets à horizons plus lointains ». Le Gouvernement a fait siennes les conclusions de la commission « Mobilité 21 » de façon générale et en particulier pour cette liaison. Aucun élément ne conduit aujourd'hui à les remettre en cause. En effet, le niveau de trafic constaté sur l'axe n'excède pas quelques milliers de véhicules par jour : il est de l'ordre de 2 500 véhicules par jour en section courante et jusqu'à 6 500 véhicules par jour en entrée d'agglomération. C'est pourquoi le Gouvernement ne souhaite pas à ce stade relancer le projet de liaison autoroutière entre Troyes-Auxerre-Bourges. Cette même commission a « recommandé d'examiner les travaux de modernisation qui pourraient être entrepris dans les prochaines années dans le cadre des programmes de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) pour moderniser et sécuriser la RN 77 ». Étant conscient de l'importance de cet itinéraire pour les territoires concernés, l'État a poursuivi l'effort de modernisation et de sécurisation de la RN 77. Des travaux de sécurisation se sont notamment traduits par des démarches visant à requalifier les chaussées et les équipements de bord de route. Il convient également de souligner que l'État a mené entre 2010 et 2014 un programme d'aménagements de sécurité qui ont porté sur la couche de roulement dans certains virages, l'amélioration de la perception des intersections, l'intervention sur deux carrefours identifiés comme dangereux, la suppression ou l'isolement d'obstacles latéraux et la modification de la signalisation horizontale dans certaines zones. Au total, ce programme d'aménagement a représenté un investissement de l'État de l'ordre de 1,3 millions d'euros. Enfin, les besoins d'aménagement routier de la région Bourgogne-Franche-Comté sont particulièrement importants et nécessitent d'être hiérarchisés. À ce titre, la priorité a été donnée à la mise à 2x2 voies de la RN 7 avec 46,55 M€ inscrits au contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020 et à l'aménagement, hors CPER, de la route centre-Europe atlantique (RCEA) laquelle a été le théâtre de plusieurs accidents mortels ces derniers mois. L'État a également apporté une enveloppe financière de 4 M€ afin de finaliser les procédures préalables à l'engagement des travaux du contournement Sud d'Auxerre.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96452

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4938

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8654